

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année le 02 novembre 2017, dans la Salle du Conseil de la Banque à N'Djamena (République du Tchad), sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales.

Au plan international, sous l'impulsion des pays développés et émergents, la reprise de l'activité économique mondiale se consolide et devrait se poursuivre à court terme, notamment à la faveur de la mise en œuvre d'une politique économique de soutien à l'activité en Chine et d'une expansion budgétaire aux Etats-Unis. Toutefois, de nombreux risques demeurent et pourraient freiner cette reprise, en particulier *i)* la multiplication des foyers de tensions dans le monde, et *ii)* les incertitudes sur la politique économique de la nouvelle administration américaine.

Au niveau sous-régional, le CPM a noté un renforcement du cadre macroéconomique par rapport à 2016. Sur la base des données économiques, monétaires et financières mises à jour de l'année 2017, il ressort : *i)* une légère reprise de la croissance économique à +0,2 % en termes réels ; *ii)* une atténuation des tensions inflationnistes, avec un taux de +1,0 % à fin décembre 2017 ; *iii)* un recul du déficit du solde budgétaire, base engagements, hors dons, à -3,1 % du PIB ; *iv)* une amélioration des comptes extérieurs, avec un déficit du solde courant revenant à 6,4 % du PIB ; *v)* une stabilisation du taux de couverture extérieure de la monnaie à 59,1 %.

Tenant compte de ces analyses, et après examen des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière dans la CEMAC, le CPM a décidé de maintenir inchangé :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres ;
- ✓ le Taux de pénalité aux banques et aux Trésors publics ;
- ✓ les Taux d'intérêt sur les placements des banques ;
- ✓ les coefficients et le taux de rémunération des réserves obligatoires.

Par ailleurs, afin d'offrir plus de flexibilité aux Etablissements de crédit dans la gestion de leur liquidité et de redynamiser les échanges interbancaires, le CPM a adopté la décision portant modification du mode de constitution des réserves obligatoires dans la CEMAC, selon la méthode des moyennes mensuelles compatible avec le nouveau cadre

opérationnel de la politique monétaire.

Enfin, le CPM a également pris connaissance du rapport de gestion des réserves de change de la BEAC, et plus précisément de leur relative stabilité à fin septembre 2017. /-

Fait à N'Djamena, le **02 novembre 2017**

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI